



# Compte-rendu du GT

## Contrôle fiscal du 28/9/2016



**Ce groupe de travail était co-présidé par Olivier Sivieude, Chef du service Contrôle fiscal (remplacé à son départ à la retraite par Maité Garbet) et d'Antoine Magnant, Chef de service RH.**

Après lecture et débat des déclarations liminaires des organisations syndicales, les sujets à l'ordre du jour ont été lancés en modifiant l'ordre du jour à notre demande afin d'aborder au plus tôt la suppression de la Dircofi Centre et ses conséquences, deux représentants de la Dircofi Centre faisant partie de notre délégation, la fiche 7 : les propositions du groupe de travail sur les ressources humaines dans la sphère du contrôle fiscal.

### **Le changement de périmètre des Dircofi :**

La Basse Normandie est rattachée à la Dircofi Nord, l'Auvergne et la Franche Comté sont rattachés à la Dircofi RAB, qui devrait changer de dénomination, les Dom sont rattachés à la Dircofi Sud Est, le Centre est rattaché à la Dircofi Ouest qui devient Centre Ouest..

Priorité absolue pour les agents impactés. La problématique des frais de déplacements a été soulevée par l'ensemble des OS.

### **La réorganisation de la Dircofi**

#### **Centre-Auvergne, ou plus**

#### **exactement sa suppression :**

Les représentants SFP de la Dircofi Centre Auvergne ont exposé leurs interrogations et leurs doutes.

L'administration s'est attachée à réaffirmer que cette suppression était exclusivement due aux réorganisations territoriales régionales et aucunement une remise en cause du travail des agents.

Une antenne locale est maintenue à Orléans avec deux pôles : pénal : 4A et 3B (création au 01/01/2018) et de programmation : 3A, 1B. Cette antenne sera pérenne (pénal et programmation) par son inscription au Tagerfip, avec un poste AFIPA et un poste d'IP.

Les agents bénéficient d'une priorité absolue

en matière de mutation, y compris les ldiv experts même en cas de doublons en matière de mission dans la nouvelle Dircofi d'affectation. Toutes les situations seront évoquées avant la période de mutation, un accompagnement personnalisé sera effectué par la Dircofi Centre.

Toutes les mesures doivent être présentées et validées au GT mutation du 05/10/2016.

Elles respectent les différents textes réglementaires et suivent les modalités prises lors de la suppression de la délégation Centre, y compris les primes de restructuration.

Concernant la cellule CSP DFE installée à la DRFIP 45 elle fonctionnera comme les cellules CSP à distance existantes, des directions de la région parisienne sont volontaires pour confier des dossiers. Mais un arrêté voté en CTR est nécessaire pour définir les zones.

Le problème de la représentativité syndicale, suite à ces profondes réorganisations, seront abordées au cours d'un prochain GT.

Bien entendu SFP en lien étroit avec la section locale aura une vigilance particulière sur l'ensemble des sujets

### **Le transfert de la gestion administrative de la BNEE à la DNEF.**

La gestion administrative de la BNEE passe de la DRESG à la DNEF, mutation prioritaire pour les agents en poste sans incidence en matière indemnitaire liée à ce transfert. L'emploi temps évalué à 0,4 ETP pour la gestion administrative des agents a été ramené à 1.

SFP a demandé que les réflexions du Directeur général sur l'avenir de la DRESG et de ses missions soit à aborder au cours d'un prochain GT conformément à ses engagements.

### **Fiche 7 : les propositions du groupe de travail sur les ressources humaines dans la sphère du contrôle fiscal**

Notre organisation, a exigé le retrait de cette fiche, inadmissible au fond et en la forme : comité scientifique pour la formation professionnelle, pour les A+ : sélection au



# Compte-rendu du GT

## Contrôle fiscal du 28/9/2016



choix, l'ancienneté et le profil disparaissent pour laisser place à la motivation, le bilan de compétences personnalisé quinquennal pour les vérificateurs.

Pour SFP, la profonde restructuration prévue en matière de formation professionnelle métier est bien la preuve de l'échec de la formation professionnelle initiale conçue suite à la fusion de la DGI et DGCP. La formation professionnelle continue locale et nationale nécessite elle aussi un travail de refonte et de mise à jour.

La notion de comité scientifique a été retirée.

Mais aucune avancée n'a pu aboutir sur le reste des points. SFP n'a qu'une exigence le retrait de cette fiche.

Monsieur Magnant a insisté et confirmé la non application de RIFSEEP pour 2017, mais après ?

### **Le rattachement de certaines brigades départementales aux Dircofi**

Nous avons dénoncé fermement et fortement le démantèlement du contrôle fiscal départemental avec le dépeçage des petites directions départementales.

11 directions ont acceptées que les BDV soient absorbées par les brigades Dircofi, absorptions étalées du 01/09/2017 au 01/09/2019. 52 agents sont concernés et sont prioritaires pour les mutations, maintien des résidences.

Ces fusions-absorptions nécessitent un changement de périmètre des brigades avec la mise en place de brigades mixtes. Elles seront donc mises en œuvre en étroite collaboration entre les directions concernées et la DG.

Le régime indemnitaire retenu pour l'ensemble des vérificateurs concerné est celui en vigueur à la Dircofi. Le complément ACF alloué en compensation de la perte des IFDD sera réduit de 213€ net par an.

Un cahier des charges est établi afin que les deux tissus soient couverts.

### **La généralisation de la mise en place des brigades patrimoniales**

Nous avons souligné que l'approche globale du dossier dirigeant-entreprise était intéressante.

Nous avons également mis en exergue le fait que ces brigades patrimoniales (BPAT) absorbent les DFE compétence dircofi voire infra DFE, aux PCRPs dont la mise en place vient de se terminer. Seront-ils le prochain vivier des suppressions d'emplois à venir ?

Ces BPAT seront financés à hauteur de 52 emplois redéployés des BDV vers les Dircofi : 3 brigades de 7 agents (Dircofi Sud Ouest, Sud Py et Est), 3 à 10 (Nord, RAB, Ile de France). L'expérimentation des 2 Dircofi Ouest et Sud Est sera donc généralisée.

Les résultats des CSP patrimoniaux seront pris en compte au niveau des BPAT, ce qui pose problème pour certaines VG engagées dans le but de faciliter le CSP.

Compte tenu de la complexité des dossiers et des rappels, la DNVSF a assuré les formations auprès des équipes locales et reste en soutien.

### **Livret sur la protection du vérificateur : une copie à revoir**

Présenté pour la seconde fois en GT, la copie a été revue mais de très nombreuses critiques subsistent. Pour nous la protection des agents en contact avec le public est le sujet principal. L'accent doit être mis sur l'assistance et le soutien que l'administration peut apporter à ces agents. La partie protection, conseils en cas de difficultés doit être développée, des renseignements complémentaires intégrés. La déontologie n'a rien à faire dans ce livret dit de « protection ».

Nous avons exigé la mise à disposition par l'administration de téléphones portables pour chaque vérificateur, la possibilité de sauvegarder automatiquement ses dossiers, une formation renforcée des référents protection juridique, un accompagnement et soutien des agents mis en cause entre autre par la communication des noms et coordonnées téléphoniques des personnes chargées du suivi du dossier, rappel aux chefs de service que des documents, guides d'aide existent sur Ulysse, rappel que les pièces de procédures peuvent être signées par un directeur CF en faisant attention de respecter le recours hiérarchique, à défaut d'anonymisation, cette faculté est à privilégier.